

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du 4 juillet 2022

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU PAYS D'ALBY

SIEGE SOCIAL : Maison de Pays - 129 route de
Plaimpalais - 74540 Alby-sur-Chéran

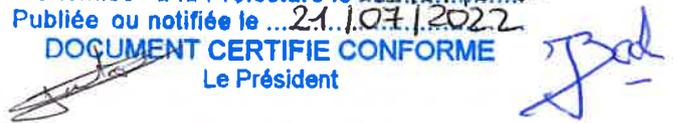
ADRESSE POSTALE : Le Pôle - 363 allée du
Collège - 74540 Alby-sur-Chéran

TEL : 04 50 68 11 99

MAIL : info@sipalby.fr

SITE INTERNET : www.sipalby.fr

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE
Transmise à la Préfecture le 19/07/2022
Publiée ou notifiée le 21/07/2022
DOCUMENT CERTIFIE CONFORME
Le Président



L'an deux mille vingt-deux, le 4 juillet à vingt heures, le comité syndical, dûment convoqué le 28 juin 2022, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Mme Jocelyne BOCH, Présidente, à la Maison de Pays.

Nombre de délégués en exercice : 18

Nombre de délégués titulaires présents : 11

Nombre de délégués suppléants présents : 2

Présents : Jocelyne BOCH, Christophe DANTON, Roger FRANCHIOLO, Jérôme LECOMTE, Noëlle DELORME, Yvonne TOURNIER, Jean-Marc MERME, Gilles ARDIN, Jacques ARCHINARD, Claudine GROSJEAN, Véronique DUPENT, Sylvie LEIGNEL, Marie-Hélène BARBEROT.

Absents : Gilles VIVIAN, Gyliane CLERC, Marie-Luce PERDRIX, Catherine DIEMERT, Valérie LONCHAMBON, Patrick CLAVEL, Christelle CASSET.

Pouvoirs : 1 : Gyliane CLERC à Gilles ARDIN.

M. Christophe DANTON a été élu secrétaire de séance.

Vote « Pour » : 14

Vote « Contre » : 0

Abstention : 0

Réf : D_E_004_22

Objet : Signature d'une convention avec le SYANE pour la rénovation énergétique du Gymnase René LONG

Madame La Présidente expose :

Dans le cadre du projet de rénovation du Collège René LONG d'ici 2024, prévu par le Conseil Départemental, le Syndicat envisage des travaux de rénovation, notamment énergétique, du Gymnase René LONG qui lui appartient.

Dans cette perspective, et sur demande des Elus, le SYANE est venu présenter ses axes d'actions dans ce domaine et offre désormais aux structures intercommunales la possibilité de pouvoir bénéficier de ses prestations.

Pour les collectivités supérieures à 14 000 habitants et les intercommunalités, la cotisation au service du Conseil Energie est une cotisation évaluée au cas par cas suivant l'importance du patrimoine et la nature du service demandé.

Pour assurer cette mission, telle que le souhaite le Syndicat, le SYANE évalue le temps passé par le conseiller énergie à 30 hommes-jour sur la durée et un montant de contribution sur 4 ans de 7 109 €.

Le SYANE prenant en charge 50 % dudit coût, la participation de la collectivité s'élève à 3 555 € pour 4 ans soit 889 € par an.

Le Conseil Syndical, après avoir délibéré :

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE
Tribunal de la Préfecture de
la Région de Grenoble
DECIDE à l'unanimité
JOURNEMENT CERTAIN CONTRAIRE

1. **D'AUTORISER** Madame la Présidente à signer ladite convention avec le SYANE pour le dossier ci-dessus présenté ;
2. **DE PREVOIR** d'inscrire chaque année et ce durant 4 ans la somme de **889€** à son budget principal.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

Le secrétaire de séance,


Christophe DANTON

La Présidente,


Jocelyne BOCH